L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 27 MARS 1840.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

Premier District Electoral.
WM. DEBUYS, d'Orléans.
Second District Electoral:
LŒUFROY BARRAS, de Lafourche.
Troisième District Electoral:
JOSEPH BERNARD, d'Est Bâton Rouge.
Quatrième District Electoral:
JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
Cinquième District Electoral:
SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.
Premier District Congressionnel:
L'Hon. EDWARD D. WHITE.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré cette nuit vers 2 heures du matin sur la Nouvelle Levée, dans la maison No. 11, presque à l'encoignure de la rue Bienville. Au moment où nous mettons sous presse (5 heures) on a arrêté les progrès du feu. La maison où il a pris naissance a été entièrement consumée.

NOBLE TEMOIGNAGE D'UN ADVERSAIRE.

Nous voyons avec plaisir que plusieurs journaux de l'administration montrent assez d'indépendance pour rendre justice à l'honorable général Harrison, en dépit de l'esprit de parti, et braver les vengeances d'un pouvoir tyrannique pour rendre hommage à la vérité.

Mais un fait bien remarquable, c'est que justice lui est ainsi rendue par ses adversaires dans son propre Etat et dans les Etats voisins du sien; c'est-à-dire là où il est le plus connu, le plus équitablement apprécié. C'est qu'il a un de ces grands caractères qui enlèvent les sympathies de tout ce qui porte une ame indépendante.

Nous avons tout récemment fait connaître l'opinion d'un journal de l'administration, le *Charleston Courrier*, qui, prévenu d'abord contre Harrison, a reconnu et hautement avoué "que ses opinions relativement à l'abolitionisme étaient telles que le Sud pouvait les désirer." Nous avons signalé aussi l'hommage éclatant rendu au Héros de Tippecanoe, par un autre journal Vanocrate le *Ohio Confederate*. Maintenant voici l'opinion du *Ohio Freeman*, un autre soutien de l'administration. Son éditeur principal, le capitaine Duffy, vieux Jacksonnien, soldat indépendant, s'exprime ainsi en parlant de notre candidat:

GENERAL HARRISON,

"Je n'ai pas le temps d'écrire de longs articles; mais si j'avais à en faire un, ce serait je crois en faveur du général Harrison. En disant cela je sais très bien ce que penseront de moi ceux qui prétendant être conséquents, voudraient faire croire au peuple qu'ils sont les seuls patriotes dans le monde, tandis qu'ils ne sont que de vils esclaves de leur parti."

"Je ne veux ni places ni emplois, et je n'ai rien à réclamer pour les services que j'ai rendus à mon pays: j'ai fait mon devoir et j'en suis assez récompensé. Je prie donc comme un témoin honnête et désintéressé dire ce que je pense d'un patriote distingué, nommé candidat à la présidence par le parti démocrate whig.

"Il y a bien longtemps que j'ai lu la nouvelle de Marmontel intitulée "Bélisaire." J'étais alors en mer et j'avais emprunté ce livre de notre chapelain. Bien des années se sont passées depuis; j'ai été successivement riche et pauvre, soldat, moraliste et homme politique; mais toujours le souvenir de Bélisaire m'est revenu à l'esprit, surtout dans ces derniers temps en voyant des hommes sans expérience chercher à profaner le nom d'un grand patriote comme Harrison et s'efforcer de tourner en dérision le courage éprouvé, le patriotisme inébranlable, les vénérables cheveux blancs et l'intégrité parfaite des restes de ces glorieuses phalanges qui ont sauvé le pays.

"Rigoureusement on ne peut comparer Harrison à Bélisaire. On ne l'a pas privé de la vue, et il [illegible] [illegible] il peut encore voir ces villes [illegible], ces champs fertiles, qu'il a contribué plus [illegible] personne à fonder et à défricher; mais, comme [illegible], ses oreilles sont trop souvent frappées de [illegible]titude de ses concitoyens et son front vénérable [illegible]op fréquemment exposé au contact des mains [illegible] qui cherchent à lui ravir ce qu'un honnête [illegible] a de plus cher, une renommée sans tache!

[illegible] a donc quelque similitude entre Bélisaire et [illegible]. Tous les deux furent soldats, tous les deux [illegible] les honneurs et les actions de grâces de [illegible] et tous les deux ont été livrés à l'insulte et [illegible] railleries de l'esprit de parti. Oh! il [illegible] pour un peuple généreux de voir un de ses [illegible] braves, un de ses plus dignes enfans calomnié, vilipendé, de voir sa réputation attaquée, ses services méconnus et toutes les belles et nobles actions de sa vie dénaturées, effacées, par la voix empoisonnée de l'esprit de parti!

"Je ne parle pas de lui maintenant comme étant candidat à la Présidence, mais parce qu'une grande partie de ses concitoyens ont jugé à propos de le choisir pour candidat, faut-il humilier un patriotique fierté, faut-il jeter une ombre de déshonneur sur l'ère la plus glorieuse de l'histoire de l'ouest; ère où il a figuré si glorieusement comme le plus brave et le plus habile?

"Si ces démagogues qui osent ainsi lui jeter la boue au front, veulent s'opposer à son élection, que du moins ils soient justes envers lui; car sa gloire et la gloire de son pays sont tellement inséparables qu'on ne peut attaquer l'une sans attaquer l'autre."

VIRGINIE.

Les faits qui suivent sont une preuve évidente des progrès que fait chaque jour la cause whig dans la Virginie.

Wm. M. PEYTON, représentant à la Législature depuis plusieurs années, et qui a appuyé de toutes ses influence l'élection de M. Van Buren, s'est déclaré en faveur du général HARRISON, et il est porté par les whigs du comté de Roanoke, comme candidat à la Législature d'Etat.

M. B. G. PAYNE, représentant le district de Fluvana depuis vingt ans, et l'un des plus zélés défenseurs de Van Buren, annonce qu'il est résolu à soutenir l'élection du général HARRISON. Le district de Fluvana a donné 250 voix de majorité à Van Buren en 1836, et le vainqueur de Tippecanoe en obtiendra le double.

M. E. FONTAINE, sénateur du district de Hanover, l'un des chefs du parti Van Buréniste, a publié une chaude adresse en faveur du candidat whig.

Les noms de neuf hommes influents qui ont soutenu l'élection du disciple de Jackson en 1836, figurent sur le ticket électoral whig.

Ces faits ne parlent-ils pas plus haut que toutes les vanteries de la presse du pouvoir?

THEATRE D'ORLEANS.

BENEFICE DE MME. MATHIEU.

Malgré le nom de la bénéficiaire, malgré le choix du spectacle, il n'y avait point foule à la salle d'Orléans mercredi soir. Cela tenait-il au jour choisi, jour qui n'est pas dans les habitudes des amateurs de théâtre? ou plutôt, comme nous l'assure tout bas à l'oreille une discrète personne, serait-ce par hasard la faute du saint temps de pénitence où nous sommes, la fin du carême? Quel que soit le motif, le public aurait bien dû faire une douce violence à ses habitudes et à ses scrupules de conscience pour venir applaudir l'excellente Mme. Mathieu. C'eût été en vérité une œuvre méritoire; car il est peu d'artistes qui soient aussi dignes qu'elle de la bienveillance et des encouragemens. Aussi n'avons-nous pas vu sans un véritable sentiment de tristesse le peu d'empressement qu'on a mis à se rendre à l'appel si spirituellement fait par Mme. Barrault dans *l'Ambassadrice*.

Mais si les spectateurs n'étaient pas aussi nombreux qu'on aurait pu le souhaiter, le succès de la bénéficiaire n'a pas été moins vif. Dans le vaudeville de *Flore et Zéphir*, chargé incroyable et qui passe, à force de bêtises, Mme. Mathieu, sous le costume de Flore, a excité les applaudissemens les plus effrénés, et dans l'accès de fou rire qui a saisi toute la salle, on l'a accablée de fleurs et de bouquets. Les fidèles se sont changés d'enquêtes par leur enthousiasme la dette des abonnés.

Le dimanche, dans cette soirée, n'a pas été réservé à Mme. Mathieu seule aussi; le drame d'*Héloïse et Abélard* a donné lieu à une sorte d'ovation pour Mlle. Maria et Pesrin. Ces deux artistes, par leur jeu plein de chaleur, de sensibilité ou d'énergie, émouvant toujours profondément ceux qui les écoutent; et [illegible] l'émotion qu'on éprouvait en écoutant le [illegible] chant d'autant [illegible] qu'à l'instant où l'appelle le héros, se joignait celui qu'il attache à [illegible].

[illegible] presque sans [illegible], [illegible] le [illegible] le théâtre dans son dévouement pour sa [illegible] différentes reprises même, on a senti [illegible] bien de l'énergie morale pour triompher de sa faiblesse, et on lui a tenu doublement compte de ses efforts. Abeilard a du voir qu'il ne se trompait pas de dire que le peuple (c'est le public qu'il faudrait dire ici) savait être toujours juste et reconnaissant.

Entre le drame et le vaudeville, nous avons eu un petit bout d'opéra. Non pas le 2me acte du *Barbier*—mais *Almaviva* était trop enrhumé, et ce qu'il y [illegible]—mais la cavatine et le duo qui suivent le second acte. Malgré le charme de ces deux morceaux, malgré la grâce que Mlle. Calvé a mise dans certaines portions de son grand air, nous avons entendu des mécontens regretter ce qu'on nous avait promis; c'est assurément là une *inconcevable exigence*! Ces mécontens prétendaient que l'administration aurait dû savoir que Heyman, enroué depuis huit jours, n'avait pas encore recouvré la voix; ils faisaient encore bien d'autres observations saugrenues. Mais à quoi bon? la majorité du public n'a pas su mauvais gré à l'administration qu'elle eut manqué de prévoyance et s'est contentée de ce qu'on lui donnait. On serait bien gourmand en effet d'en vouloir davantage; il était minuit quand on s'est retiré. La séance a été un peu longue, mais par bonheur, comme vous le diront ceux qui y ont assisté, elle a été bien remplie.

TEXAS.

Nous recevons par la poste les journaux du Texas jusqu'au 20 courant. D'après le *Daily Times* de Houston, l'invasion de ce poste par les troupes Mexicaines est moins probable que jamais; mais les frontières occidentales ne seront à l'abri, que lorsque une reconnaissance formelle du Texas, par le Mexique aura eu lieu. Suivant la même feuille du 20, les Indiens inquiètent Austin: le samedi 14 courant, dans la soirée, une troupe de ces sauvages est entrée dans la ville, a tué deux hommes et enlevé 60 chevaux.

Le *Galvestonian* donne des éclaircissemens au sujet de la frontière entre le Texas et les Etats-Unis: les commissaires ne sont pas d'accord sur cette frontière. Le juge OVERTON, commissaire pour les Etats Unis, pense que la ligne doit commencer à l'embouchure du lac Sabine dans le golfe. Le général HUNT au contraire prétend qu'elle doit prendre seulement à l'embouchure de la rivière Sabine dans le lac. Cette différence a déjà donné lieu à une volumineuse correspondance. Les commissaires ont momentanément suspendu leurs opérations; ils doivent se réunir de nouveau le 15 avril. Si la difficulté n'est pas aplanie à cette époque, ils la réserveront pour une discussion postérieure et s'occuperont à tracer le reste de la frontière en commençant à l'embouchure de la rivière Sabine dans le lac.

☞C'est par erreur que nous avons annoncé que Mr. Lion donnera sa 3me. séance de Daguerréotype, dans la Salle St-Charles—elle aura lieu dimanche prochain, à la Salle de Bal d'Orléans, à midi.

Messieurs les Editeurs.

Ayant appris par plusieurs de mes amis que le bruit circule en ville que j'accède d'être candidat à la place de maire de la Nelle-Orléans, je crois devoir à moi même et aux électeurs qui ont bien voulu s'intéresser à ma candidature de déclarer que ce bruit est dénué de fondement. Il est vrai que j'ai été prié par quelques personnes de me retirer pour me porter candidat à la place de recorder de la 1re municipalité, mais j'ai répondu chaque fois que la proposition m'en a été faite, que je ne pouvais adopter une pareille mesure à moins que je n'y fusse engagé par les amis qui voulaient bien me donner leurs suffrages pour la place de maire.—Quelque soit le regrêt que j'éprouve de l'état d'agitation dans lequel doit nécessairement être l'opinion publique, en présence d'un si grand nombre de candidats pour la place de maire, rien ne pourra me déterminer à me retirer, si ce n'est le vœu clairement exprimé de mes amis à qui j'offre mes remercîmens pour leur bienveillance à mon égard—Je les prie de vouloir bien me continuer leur appui dans la lutte qui va s'engager et je compte sur cette nouvelle preuve de leur estime. E. MONTEGUT.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du Jeudi, 26 mars 1840.

La Chambre adopte le bill pour venir au secours de John Key. M. BAILLIO demande la reconsidération du bill pour créer un nouveau district électoral dans la paroisse de Pointe-Coupée. Cette motion passe.—Le bill pour incorporer la ville de Jefferson subit sa 2de. et sa 3me lecture, puis il est adopté.—La Chambre donne son concours à l'acte du Sénat pour augmenter la compensation des jurés dans la paroisse d'Est Feliciana.—Sur motion de M. T[illegible], elle s'occupe du bill pour l'établissement d'un fort à vapeur à Bâton Rouge et l'adopte section par section.—Les résolutions relatives aux droits sur [illegible] sont adoptées; 22 oui, 7 non.—La Chambre [illegible] les résolutions présentées par le comité [illegible] intérieures, qui enjoignent au bureau des travaux publics d'examiner les droits de Smith Grant [illegible] demnité à laquelle il peut avoir droit.

Sur motion de M. MUSE, la Chambre s'occupe du substitut du Sénat au bill [illegible] M. Muse défend ce [illegible] restreindre autant que possible.—M. [illegible] la Chambre se donnera [illegible] concours à ce substitut. Autant il était en faveur du bill original, autant il est opposé au substitut, qu'il attaque avec une grande vigueur.—M. Muse fait valoir de nouvelles raisons en faveur du substitut; il est le meilleur garantie que puissent avoir [illegible] les débiteurs et les créanciers.—M. Muse répond de nouvelles raisons pour défendre son opinion.—M. CONRAD fait remarquer que l'orateur qui l'a précédé veut sur faire pour le planteur et rien pour le marchand. Il fait ressortir avec force les inconvéniens de la 10e section du bill et cherche à prouver que l'intention du substitut est tout simplement de garantir les droits des créanciers de cet Etat contre les débiteurs d'un autre Etat qui se cache. Au contraire, [illegible] l'emprisonnement pour dettes est [illegible] oppressive, mais il faut [illegible] des créanciers contre les débiteurs de mauvaise foi.—M. [illegible] propose un proviso par lequel les citoyens non résidents de la Louisiane ne pourront être emprisonnés pour dettes contractées hors de l'Etat [illegible] le débiteur est devenu citoyen de la Louisiane qu'il s'est arrangé pour éviter les poursuites [illegible] été.—M. DAVIDSON fait [illegible] donnera pas son concours à [illegible].

M. MUSE s'oppose au proviso [illegible] soutenu d'une foule de fraudes.—M. BR[illegible] offre un nouveau proviso qui réserve les cas de fraude; M. Muse présente un substitut, et M. T[illegible] demande la question préalable. Cette motion est adoptée; puis M. Muse demande le concours; on vote [illegible] voix et le résultat donne 14 oui, 13 non; l'orateur vote dans l'affirmative.

La Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. C. M. Conrad et s'occupe du bill pour venir au secours de la Compagnie du Bataillon de Washington. M. Muse présente un substitut qui pourvoit à l'armement et à l'habillement de chaque Compagnie de volontaires à la condition que la dépense ne dépassera pas $500. La motion ainsi amendée, est adoptée; puis le comité se lève. La Chambre adopte ce bill section par section et le subit sa 3e lecture et passe.

M. WADSWORTH fait une motion pour prolonger la session de la Législature jusqu'au premier lundi d'avril: elle est repoussée.

La Chambre reprend la discussion du bill des Banques. On en est à la section, contre laquelle parle M. PICHOT, malgré cette opposition, elle est adoptée.—M. DAVIDSON présente une section additionnelle, qui donne lieu à un fort long débat et fort vif entre MM. Davidson, C. M. Conrad, Pichot, Wadsworth et Ratliff—M. DUNBAR présente un amendement qui fond en une seule section la 18e et la section additionnelle de M. Davidson. Cet amendement est adopté.

Le débat sur la section suivante s'engage et dure encore au moment de l'ajournement.

—On lit dans le *Gladiateur* de Vermillonville du 21 courant:

Un accident des plus déplorables est arrivé lundi dernier sur le Pont Breaux, à une famille respectable des environs de notre ville; nous allons faire le récit le plus fidèle qu'il nous sera possible.

"Madame Southene Broussard voyageait dans sa calèche avec deux enfants et une servante; quand, arrivée sur le milieu du pont, son cheval prit peur, elle lui a tiré les rênes pour tâcher de le mener sur la route; mais n'ayant pu le faire aller en ligne droite, la calèche s'est appuyée sur le garde-fou, qui bientôt après a été brisé par le poids, que le cheval ne cessait de faire; alors la calèche s'est trouvée renversée, Mme. Broussard, ses enfants et sa servante sont tombés dans la rivière, sur un chaland qui se trouvait directement sous le dit pont; aussitôt après le cheval et la calèche sont tombés sur ces malheureuses victimes, et on peut se faire une idée du mal qu'ils ont dû éprouver, lorsqu'on saura que la hauteur de ce pont est d'environ 25 pieds. Quelques personnes qui ont été témoins de ce triste spectacle depuis le moment où le cheval s'est emporté, nous assurent qu'il leur serait impossible de nous décrire la douleur qu'elles ont éprouvé quand elles ont vu ce renversement de la calèche.

Madame Broussard et ses enfans donnaient encore quelques signes de vie lorsqu'on les a relevés; ils ont été transportés dans la maison la plus voisine où tous les soins que demandait leur position leur ont été prodigués.

UN PREMIER AMOUR.

Tu es la femme que j'avais rêvée, la pureté que j'adorais, la Chimère qui m'avait toujours fui, l'étoile brillante qui luisait devant moi pour me diriger—marche encore dans cette vie de misère, et le Ciel t'enverra un de ses anges pour t'accompagner.

G. [illegible]—(Indiana.)

Oui, j'ignorais encore tous le réveil du cœur,
Ce plaisir vague et pur qui donne le bonheur,
Le bonheur de se voir sous l'ombre solitaire,
Près de celle qu'on aime à l'heure du mystère.
Oui j'ignorais encor ces doux frémissemens,
Ces longs rêves d'amour qui révèlent [illegible]
Et cette ivresse enfin qui [illegible] âme est [illegible]
Je l'ignorais encor quand je vous ai connue.

Jamais le flot qui pleure et [illegible]
Et ces chants que le soir [illegible]
Et ces oiseaux tournoyants [illegible]
[illegible]
Ce langage si doux [illegible]
Et ces doux mots d'amour [illegible] yeux,
Ces voiles que le vent [illegible] mystérieux,
N'avait respiré mon cœur [illegible].

Sous l'ombrage désert où [illegible]
Ni doute, ni penchant [illegible]
[illegible]
[illegible]
Ce regret qui pour moi [illegible]
Un souvenir si pur, [illegible]
Vous m'étiez rêves, la [illegible]
Ce regret, ce [illegible]

Ce n'est plus le [illegible]
Vers un [illegible]
Sous ce vieux [illegible]
Sur ce gazon fleuri que vous avez [illegible]
Ce n'est plus le hasard, c'est une [illegible]
C'est l'amour, c'est mon cœur, c'est [illegible]
C'est le regret d'un temps qu'encor j'aime à bénir;
Vous le dirais-je enfin?........ C'est votre souvenir!

Ici, ce doux moment est cher à ma pensée,
Votre main a frémi sur la mienne pressée,
C'est que je vous vis pour la première fois,
C'est que votre voix répondra à ma voix;
Et nous avons vu l'oiseau de la vallée,
[illegible] hymne du soir sur sa branche isolée.

[illegible] que je pleurais, ange, je m'en souvien
[illegible] votre bras tremblant me servit de soutien,
[illegible] pauvres fleuries, et triste, recueillie,
[illegible] la tige en deuil où se plaignait ma vie,
Vous me dites alors:—A l'angle du chemin
Venez, je reviendrai vous attendre demain.
Et vous vîntes m'attendre à la croix solitaire,
Vos doigts pieux comptaient les perles d'un rosaire,
Vos yeux étaient mouillés, pâle était votre front,
Et dans votre hymne saint vous murmuriez mon nom.

Oh! que j'aime au vallon, sous les feuilles tombantes,
Vous voir m'abandonner vos paroles touchantes,
Et lorsque mon regard veut s'élever aux cieux,
Se perdre à l'horizon........ ne trouver que vos yeux!

Quand je suis près de vous, je ne sais, sous l'ombrage,
Pourquoi j'aime tout bas à repasser mon âge,
Pourquoi je suis heureux, et bénis ces moments,
Quand ma lèvre s'arrête à ce chiffre—vingt ans;
Ce trouble cependant de mon ame charmée,
Je l'ignorais encor quand vous fûtes aimée.

Je vous aime, et ma voix ne le dit qu'en tremblant,
C'est un premier amour, c'est un amour d'enfant.
Daignez m'ouvrir vos yeux dont la paupière tremble,
Quand je suis près de vous seul, tout seul! il me semble
Que ce bien idéal que long-temps j'ai rêvé
Est dans vous seul regards pour moi seul conservé.
Mon cœur s'ouvre au bonheur alors, et mon délire,
Heureux d'un baiser, est heureux d'un sourire.
Dans la voix des échos je reconnais vos chants,
Dans mes longs rêves d'or, dans mes nuits de printemps,
Dans la plus belle étoile, au ciel, que je vois luire,
C'est vous, vous que je vois, vous seule que j'admire!
Mon ame appelle une ame, et mes vœux d'autres vœux,
Quand je suis heureux seul, je ne suis pas heureux....!
Pourrai-je, au dernier jour de ma vie éplorée,
Dire en pensant à vous:—ma mort sera pleurée?

HENRY.

OFFICIEL.

NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEUR.
Avec l'approbation du Sénat.

Barret J. Wooldridge, juge de paix, paroisse de Caldwell.				
Adolphe Coudrey,	do.	do.	do.	St.-Martin.
J. B. Perot,	do.	do.	do.	Natchitoches.
Lewis Watson,	do.	do.	do.	Livingston.
Thos. J. Davidson,	do.	do.	do.	St. Tammany.
Sherwood Statham,	do.	do.	do.	Washington.
Stephen Albritton,	do.	do.	do.	do.
John Peters,	do.	do.	do.	do.
Wm. X. Young,	do.	do.	do.	E.Baton-Rouge
John Perkins,	do.	do.	do.	Madison.
Wm. B. Jones,	do.	do.	do.	Carroll.
J. W. H. Vining,	do.	do.	do.	Livingston.
William Littlejohn,	do.	do.	do.	Caddo.
Jas. Fort Muse, notaire public, Pointe-Coupée.				
G. F. Connelly,	do.			Ascension.
John Reid,	do.			Est Bâton-Rouge.
John E. Jackson,	do.			Catahoula.
Wm. G. Frazer,	do.			Madison.
Thos. Watts,	do.			De.
Wm. H. Foland, encanteur, Rapides.				
Henry Léonard,	do.			Ste-Hélène.
John W. Brice, voyer de paroisse, Catahoula.				
Charles G. Hale,	do.			Iberville.
Jas. G. Campbell, juge de district du 10e. district.				
D. F. Boyeden, avocat de district, do.				
Wm. H. Harrison, register des hypothèques Natchitoches.				
Jas. Tucker, Coroner, Livingston.				
Chs. Derbigny, directeur de la Banque Consolidée de la Louisiane.				
Chs. Derbigny, directeurs de la Compagnie du Canal de Barataria & Lafourche et de la Navigation de Terrebonne.				
Walter Brashear, do. do.				
Henry Bry, directeur de la société d'Agriculture de la Louisiane.				
P. A. Rost,	do.	do.	do.	

PAR AUTORITÉ.

[No. 89.]

ACTE

Acte pour amender un Acte intitulé "Acte pour abroger un Acte joignant certaines paroisses y mentionnées au District occidental de la Cour Suprême et y établissant un terme additionnel" approuvé le deux d'avril mil huit cent trente-deux et pour d'autres objets" approuvé le douze mars mil huit cent trente six.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale;* Qu'à dater de la passation de cet Acte, il sera du devoir de la Cour Suprême, au second lundi de février de chaque année, de prendre en considération, par ordre régulier, tous les appels et toutes les causes renvoyées des Paroisses d'Est et d'Ouest Feliciana et d'Est Baton Rouge.

Section 2ème. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'à l'avenir, le second lundi de février de chaque année sera considéré comme le jour légal auquel toutes les causes d'appel des Paroisses d'Est et Ouest Feliciana et d'Est Baton Rouge seront renvoyées; et dans tous les cas le juge de la Cour où l'appel est fait, fixera le retour pour la session suivante de la Cour Suprême des dites Paroisses, s'il y a alors assez de tems pour donner la notification exigée par la loi, et préparer les documents; et dans le cas contraire, le juge alors fixera le retour pour le terme suivant, nonobstant toute loi à ce contraire.

Section 3ème. *Il est de plus décrété, &c.* Que toutes parties de l'Acte précité approuvé le douze mars mil huit cent trente six, contraires aux dispositions de cet Acte, sont et demeurent par le présent abrogées.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 20 mars 1840.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] DATES.

Boston	mars 16		Londres	fev 19
Philadelphie	mars 16		Havre	fev 19
Washington	mars 12		Paris	fev 17
Baltimore	mars 12		Bordeaux	fev 16
Charleston	mars 14		Madrid	fev 11
Vera-Cruz	mars 14		Cadix	fev 8
Tampico	fev 5		Havane	mars 19
Mexico	fev 5		Houston	mars 20

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Woodside, Welch, Liverpool, W Mure
Romulus, Webster, do S & J P Whitney
Franklin, Hutton, do L H Gale
Brick Enterprise, Flanders, Gibraltar, H Tete
Ajax, Brower, New York, S & J P Whitney
Goel. Venus, Townsend, do J H Ashbridge
Callao, Waterhouse, do F de Lizardi & co
Non Pareil, Skinner, Baltimore, D Marston
Hero, Holmes, Apalachicola, E G Rogers & co
Sloop Rosetta, Sipe, New Bedford, capit
Steamer New York, Wright, Galveston, Bogert & Hawthorn

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Deebe, des Passes, ayant mis en mer les navires Colchis, Galen, brick Carelton et la goel. Augustus Lord—il a amené dans le port le navire Geneva et la barque Liverpool. Laissé la Passe N. E. le 23 courant, à 6 heures p. m.; 2 navires en vue noms inconnus.

Navire Geneva, Hill, de Boston.
Barque Liverpool, Simmons, de Kingston, Ja.
Goel. Reyna Regenta, (esp.) Astegoria, de Campêche.
Navire à vapeur Columbia, Windle, en 30 heures de Galveston.
Steamer Walker, Otway, de la Mobile.
Steamer Nydia, Wilson, de Chêneville.
Steamer Pike, Edmond, de Louisville.
Steamer Levant, Laurent, du Bayou Sarah.
Steamer Tarquin, Choate, de Cincinnati.
Steamer Shylock, McQuown, de Williams Landing.
Steamer Creole, Welch, d'Alexandrie et Natchitoches.
Steamer Paul Jones, Thomasson, de Lafourche.
Steamer J. Dupré, Gordon, des Opelousas.

MEMORANDA.

Le steamer Pike, a quitté Louisville le 19 courant, il n'annonce rien de nouveau.

HUILE de lin et d'olive, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 36, Camp. 27 mars

SIROP DE BATTERIE.—En magasin et à vendre par J. N. CORDOZA, 14, Gravier. 27 mars

TETES DE COCHON.—40 barils en bon état, à vendre par MAHARD & BRO. 36, Nile-Levée. 27 mars

TOILES ET CORDES d'emballage à vendre par R. GRONING & Co. 27 m

BLÉ—1200 boisseaux à vendre par R. GRONING & Co. 27 m

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.

VINS de Bordeaux, à vendre par J. B. FIELD, 73 Bienville. 27 m

VIN DE MALAGA—200 quarts de barriques, à vendre par R. GRONING & Co. 27 m

JAMBONS DE WESTPHALIE de qualité supérieure à vendre par HAGERDORN & CRAMER, 86, Bienville. 27 m

CAFÉ ET TABAC.—1,400 sacs Havane prime, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co. 27 m

PIANOS—Trois picolos d'un beau travail, à vendre à bon marché par HERBAULT FRERES 78 Bienville. 27 m

TRAITES sur Philadelphie de 1 à 3 jours de vue, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, No. 26, St. Louis. 27 mars

PORTER DE LONDRES—80 barriques de Barkley Perkins & Co. à vendre pour clore une consignation par WILLIAM PREHN, 36, Douane. 27 mars—3

AUX COURTIERS DU COTON—30 rames [illegible] doubles et simples papier à vendre par WILLIAM PREHN, 36, Douane. 27 mars—3

CLOUS de Giroffle—Soixante sacs de qualité supérieure, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par HERBAULT & FRERES, 74, Bienville. 27 mars

TRAITES sur l'Angleterre—£1000 à 1 [illegible] sur la compagnie d'assurance du Phœnix de [illegible], à vendre par RICHARD RELF, [illegible]. 27 mars—3

ON demande de l'argent de l'Alabama. ANDREWS & BROTHERS, 30, rue du Camp. 7 mars

SEL de Liverpool en débarquement de trois mats Deucalion, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 36, rue du Camp. 27 mars

CAFE—300 sacs café vert de la Havane, en débarquement du steamer Natchez, à vendre par S. G. BLANCHARD, 33 rue Grav. 27 mars

SEL DES ILES TURQUES, de Cadix et St.-Ubes, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, Commune. 27 mars

SEL—1500 sacs sel fin et gros de Liverpool, dont partie en débarquement à vendre, en quantités convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue Commune. 27 mars

HARICOTS POUR SEMENCE—30 barils haricots nankins, blancs et rouges, à vendre chez le soussigné B. POUVERIN, Enc. Royale et Dumaine. 27 mars

VERRES A VITRE DE BALTIMORE—350 caisses grandeurs assorties, en débarquement—aussi 3,000 do. do. en magasin, à vendre par J. ALBERT, 26 rue St. Louis. 27 mars—6t

PAPIER—4 caisses contenant 24 rames de papier à lettres chacune, et 7 caisses contenant chacune 30 rames de papier à l'usage des notaires, des avocats, etc. à vendre par HERBAULT FRERES, 78 Bienville. 27 m

ESPRIT DE THEREBENTINE—30 barils de Boston en débarquement et à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure Commune & Tchoupitoulas. 27 m

TRAITES sur l'Angleterre, directement sur les banquiers de Londres, ou payables à Londres, à vendre par HOLT & ARROWSMITH, 22, Bâtisses de Museum. 27 mars

POUDRE—Poudre de chasse récemment reçue de Philadelphie, par le navire Ohio, en barillets et demi-barillets, 1/4 de barillets, boîtes de ferblanc et demi-boîtes, à vendre des lots au gré des acheteurs, par HERBAULT & FRERES, 78, Bienville

ALUN, INDIGO ET VERRES DE VITRES—100 boîtes alun de Baltimore; 10 surons indigo, et 400 caisses verres de vitres à couronne de Waterford, Baltimore, Pittsburg et New-England, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure Commune & Tchoupitoulas. [illegible]

[illegible] Ayant [illegible] à la place de Maire à [illegible] je crois obligé envers mes [illegible] que ce [illegible] de la liste des candidats.

Nouvelle-Orléans [illegible] 1840.
[illegible] U. GAIENNIE.

☞Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre de citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

☞Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection. 5 fév—☞

Messieurs les Editeurs,
Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs.
Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des
1ère. 2de et 3ème MUNICIPALITES.

☞Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. FREDERIC BUISSON à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra la vote de nombreux partisans. 27d

Messieurs les Editeurs,
☞Veuillez annoncer dans votre estimable journal Monsieur PAUL BERTUS comme candidat à la place de recorder de la 1ère Municipalité.
LE PLUS GRAND NOMBRE DES VOTANS.

☞Mr. B. BEAUREGARD est candidat pour la place de Recorder de la 3me. Municipalité
25 mars—13

☞Nous sommes autorisés à annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à place de Recorder de la 3ème municipalité. Il recevra le vote de nombreux partisans.
4 mars

Messieurs les Editeurs,
Nous prenons la liberté de recommander aux votans du premier district de la *Seconde Municipalité* les personnes dont les noms suivent, comme devant faire de bons et utiles membres du Conseil:
D. J. ROGERS,
J. P. FRERET,
GLENDY BURK,
F. JORDY.
11 mars—☞ DES CHEFS DE FAMILLE.

Mr. L'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre feuille que Messieurs F. CORREJOLLES, P. MARZOUDET, seront soutenus comme aldermen, pour représenter le quatrième district de la 1re Municipalité, par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Mr. l'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre feuille que M. CHS. N. DELERY sera soutenu comme Alderman, pour représenter le Quatrième District de la Première Municipalité, par *Un grand nombre de Votans.*

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection des aldermen du 4me. district:
A. D. DORIOCOURT,
P. H. COLSSON.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal, Monsieur EDWARD DUPLESSIS, comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité. Il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

Nous sommes autorisés à annoncer, qu'à la sollicitation d'un grand nombre de votans de la paroisse de Jefferson, M. GEORGE A. WAGGAMAN, a consenti à se porter comme candidat à la prochaine élection pour représenter la paroisse dans le Sénat de l'Etat. Il recevra les suffrages de la MAJORITÉ.

☞Nous sommes autorisés à annoncer que MM. P. H. COLSSON et N. OURLIE se portent comme candidats pour représenter le 3ème district dans le conseil de la 1re Municipalité et qu'ils seront soutenus par la majorité des VOTANS.
19 mars

Nous sommes autorisés à annoncer que M. Sélima Fernandez sera soutenu à la prochaine élection d'aldermen pour le 5me. district de la première municipalité par la majorité des VOTANS.

☞Nous sommes autorisés à annoncer que M. N. VIENNE est candidat pour la place d'alderman du 3me district de la seconde municipalité. 19 mars

INSTRUCTRICE—Une Dame également digne et suffisante à cette capacité, voudrait consentir à remplir cette situation dans quelque famille respectable comme instructrice générale aux jeunes dames ou demoiselles dans tous ces agrémens polis nécessaires à leur parfaite éducation. Elle donnera des leçons sur le piano, la guitarre et le chant aussi bien que dans les langues française et anglaise et tout autre conseil nécessaire aux jeunes gens pour les préparer à rentrer dans la société intelligente et respectable.
S'adresser à A. B., par la poste. 27 mars—3

LE soussigné offre à vendre un assortiment de vin de Bordeaux en caisses des meilleures marques, d'anisette, de fruits à l'eau-de-vie, de dans leur jus, huile d'olive douce, vin de Champagne, vieille eau-de-vie de Cognac, vieille eau-de-vie fine de Champagne, vieux vin de Bordeaux en barriques, vin de Sauterne blanc, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
27 mars J. T. LAGUERENNE & Co. 67, Tchoup.

PERDU le 25 de ce mois, du No. 257, de la rue de Camp à la rue St. Pierre, un plan de second étage de [illegible] des rues St. [illegible], signé vers le 12 du mois de mars par Sidle & Stewart et Debrosse. La personne qui rapportera le dit plan sera libéralement récompensée.
SIDLE & STEWART, 25 rue du Camp.
27 mars—3

ESCLAVES, PROPRIETES, FROMAGES, &c.
Quatre esclaves de valeur, pleinement garantis, dont une femme parfaite cuisinière et blanchisseuse, un griffe excellent cuisinier et domestique de maison, deux garçons bons domestiques, deux au comptant, deux à crédit.
Un terrain de valeur, encoignure des rues Tremé et Bayou, ayant quatre maisons en rapport.
Une superbe maison rue des Remparts.
Fromages pâte grasse et de Gruyère, qualité supérieure, des derniers arrivages.
Huile d'olives, qualité supérieure, &c.
27 mars—3m WM. BERGER, rue St. Louis, No. 19.

PERDU OU VOLÉ.
APRES le dernier incendie de la rue de Chartres, deux petites caisses en marroquin, contenant des portes-crayons en or et en argent. Ces boîtes étaient marquées sur le dehors, "Woodward & Brothers Makers" elles avaient été sauvées du feu, mais elles ont soustraites ou oubliées ensuite.
La personne qui donnera des renseignements qui puissent faire recouvrer ces objets, sera convenablement récompensée. DAVID FELT & Co.,
27 m 42, rue de la Douane, près Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 10,005.—Bass & Hawthorn *contre* leurs créanciers—La cession des biens du pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers sera tenue dans l'étude de William Christy, notaire public, mercredi, le 29 avril prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes poursuites judiciaires sont et demeurent suspendues; et John E. Thelen est nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès.
Témoin l'honorable A. N. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 25me jour de mars 1840.
D. BYRNE, Député Greffier.
27 mars—3,1ps

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—26 mars 1840.
No. 12591—Paulin Lacout contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de Pollock, notaire public, le jeudi 7 avril prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés, sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier.
N. Orleans, le 26 mars 1840.
27 mars—3 ARMD. PITOT, Greffier.

ON demande de 800,000 à 1,000,000 de briques pour les fortifications qui vont être construites sur *Grand Terre Island* à l'entrée de la baie Barataria (La.) Les personnes qui voudraient fournir tout ou partie de ces briques sont priées de faire connaître le prix qu'elles demandent par mille rendu sur les lieux. La brique doit être de bonne qualité [illegible] 2 1/4 x 4 1/2 pouces. La totalité doit être livrée au 1er juillet 1840. La barre à l'entrée dans la baie de Barataria a 8 1/2 quarts d'eau à marée. Le débordage est facile et il y a un bon mouillage. Les propositions seront reçues jusqu'au 20 avril.
S'adresser au capitaine J. G. Bomard, du corps des ingénieurs à la Nouvelle-Orléans. 19 mars—29

IL a été perdu hier matin par le soussigné un petit porte-feuille contenant quelque argent en billets de banque et de municipalité; de plus, 10 billets déjà payés et portant endossement. On prie toute personne qui l'aura trouvé de le remettre à l'adresse d'Alexandre Lesseps, au bureau de la Poste, ou chez M. Millaudon, rue Bourbon, No. 140. Le soussigné ne désire retrouver les billets que pour faire lever légalement les hypothèques.
Nouvelle-Orléans, le 26 mars 1840.
26 mars—3 A. LESSEPS.

AVOINE ET FARINE—135 sacs avoine et 200 barils farine, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 26 Gravier. 26 m

CUIRS—314 reçus par la goëlette Ann de Tampico, à vendre par CLOSON AVLES, 44 Chartres au 1er. 26 m

CHAPEAUX DE LINNER—10 caisses convenables pour les habitations, à vendre par FROST & Co., 8, rue de la Douane. 26 mars

BRODEQUINS—14 caisses brodequins veau et de maroquin et souliers de veau, en débarquement de la barque Stonian, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 26 mars

COULEURS EN TABLETTES—Un nouvel assortiment récemment reçu, à vendre par boîtes ou en tablettes, par NORMAN STEEL & Co. 14, Camp. 26 mars

EAU-DE-VIE de Champagne—10 1/2 pipes de qualité supérieure, en magasin et à vendre par P. H. GALWEY, 6, rue Conti. 26 mars

MADERE DES INDES—21 caisses de qualité supérieure, en magasin et à vendre par P. H. GALWEY, No. 6, rue Conti. 26 mars

FRUITS conservés dans leur jus récemment reçus et à vendre par LOREILHE & VALETON, Encoignure Royale et Douane. 26 mars

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, à la Nouvelle-Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c. gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les fesaient dans leur atelier à New-York, et aux prix accoutumés.
Ils ont continuellement en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.
21 février—1[illegible]

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, No. 180, encoignure Conti.
La solidité et la promptitude les plus grandes dans l'exécution des ratéliers est assurée, aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles [illegible]
[illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 27 mars, Relâche.
Samedi, 28 mars.
Clôture définitive des Représentations de
MR. ALEXANDRE.
Artiste dramatique, auteur d'un genre de spectacle entièrement nouveau qui lui a valu une si grande célébrité dans toute l'Europe, et réservé seulement pour quatre représentations.
2me. représentation de
LE PAQUEBOT,
Pièce en 1 acte, de M. Alexandre et dans laquelle il remplira 7 rôles différens.
L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE,
Vaudeville en 3 actes.
☞Le spectacle commencera à 6 heures précises.☞

THEATRE DE LA RENAISSANCE.

Dimanche, 29 mars,
A la demande générale du public,
2e. Représentation de
THERESA,
Drame en 5 actes de A. Dumas.
Première représentation de
TONY,
OU LE CANARD ACCUSATEUR,
Comédie vaudeville en 2 actes.
M. Victoria remplira le rôle de Biscott.
Entrée: Loges, Orchestre } ....$1 —
Parterre ....— 50
Les enfans au-dessous de 7 ans, ne paieront au parterre que 25 cents.
Bureau au Théâtre.
☞On commencera à 7 heures précises.

COURSES DU JOCKEY CLUB DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
COURSES DE LA METAIRIE.

Assemblée du PRINTEMPS, 27 mars.
TROISIEME JOUR.

Bourse du Jockey $400—Course de deux milles—Les chevaux de 4 ans ou moins, devant porter des poids en proportion; ceux de cinq ans et audessus devant porter 100 livres pesant.

1o. James Garrison présentera le cheval bai *Pollard-Brown*, (de M. Fields) issu de Wild-Bill, et de Pacolet—6 ans—costume du jockey blanc et bleu.

2o. La jument chataigne *Glorrina*, (de John Guading) issue de Industry et de Bay Richmond—7 ans, costume rouge et bleu.

3o. La pouliche baie *Luda*, (de Duncan F. Kenner) issue de Mosoc et de Duchess of Marlborough—3 ans—96 livres—costume tout rouge.

4o. Le cheval noir *Duncaster*, (de W. J. Muron) issu de Long-Waist et de Mules—4 ans—costume bleu foncé.

5o. La jument chataigne (de F. Dupiantier) *Lucy-Fuller*, issue d'Eclipse et de Packenham—6 ans.
RICHARD ADAMS,
JAS. S. GARRISON,

Après cette course, une bourse de de $200 sera accordée à celui qui gagnera la course à pied. Chacun pourra entrer en lice à raison de $10. R. ADAMS,
J. S. GARRISON,
27 mars—1 Propriétaires.

THEATRE ST. CHARLES—Madame OTTO informe respectueusement le public que son premier bénéfice dans cette ville aura lieu dans la soirée jeudi, 26 courant. Les opéras DER FREISCHUTZ, LE BARBIER DE SEVILLE et SINDARELLA seront joués dans cette représentation, qui sera terminée par un GRAND CONCERT, dans lequel seront exécutés des morceaux choisis des meilleurs maîtres italiens, anglais et allemands 24 mars—3

DAGUERREOTYPE.

TROISIEME SEANCE. — DIMANCHE.

M. J. LION, peintre et lithographe, rue Royale, No. 100, à la demande de tous ses amis et connaissances, a l'honneur d'annoncer au public que Dimanche prochain 29 mars, à midi, il donnera dans la salle de BAL D'ORLEANS, une séance publique dans laquelle il exposera tous les desseins des monuments, ainsi que des points de vue les plus remarquables de la Nouvelle Orleans, tels que: la Cathédrale, la Bourse, l'Hôtel St. Charles, la rue Royale, l'Hotel de Ville, &c. &c. faits par le moyen du daguerreotype, et qu'il fera devant tout le monde, pendant la séance, une épreuve qui sera tirée en loterie par autant de numéros que de personnes présentes.
Le prix des billets de la loterie est de $1 ils seront délivrés en entrant.
MR. LION donnera à la demande des personnes, des séances particulières chez lui, ou dans les familles.
26 mars—3

TIVOLI LOUISIANAIS.
SITUÉ SUR LE CHEMIN DU BAYOU.

LE premier Bal de souscription est fixé définitivement au Samedi 28 mars courant.
Messieurs les souscripteurs qui n'auraient pas encore leur billet personnel, sont invités à venir le prendre, ainsi que trois billets de dame auxquels ils ont droit, au café de M. Cobini, vis-à-vis le Théâtre d'Orléans.
Le Grand Orchestre sera dirigé par M. COBINI.
31 mars.

BALS.
SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARES ET MASQUÉS,
Jeudi et Samedi de chaque semaine,
PRIX d'entrée: — Cavalier.......... $2
☞Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
11 mars A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARE ET MASQUÉ.
Tous les Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTREE:
Cavaliers.........................$1 50
N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les capes, manteaux, armes, &c.
Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

SALLE DE LA MARINE.
BAL DE LA ST. JOSEPH.

LES souscripteurs au Bal de la St. Joseph sont prévenus qu'ils trouveront leurs billets au bureau, le soir du bal.
10 mars.

HOPITAL DE CHARITÉ,
Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1840.
☞L'élection annuelle des officiers de cette institution aura lieu le lundi, 6 avril prochain. Les candidats sont priés de s'adresser par lettre au connaître de l'Hôpital.
26 mars—6 SAML. S. RELF, Secrétaire.

UNIVERSITE DE ST. LOUIS.
☞Le rév. J. Vandevelde, professeur de l'Université, maintenant en tournée dans la Louisiane, partira pour St. Louis, Mardi, 21 avril, et se chargera des enfants et des effets que les parents ou tuteurs voudront bien confier à ses soins. S'adresser à P. Huchet Kernion, agent de l'Université, rue Condé No. 93. 26 mars—3,1ps.

A LOUER—La MAISON élégante et spacieuse, située dans la rue du Canal. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 26 mars

ON DEMANDE A LOUER une bonne cuisinière pour une petite famille. S'adresser au bureau de cette feuille. 24 mars ☞

TRAITES sur Londres, à vendre par CLASON & VLES, 44, Chartres. 26 mars

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. rue Natchez. 26 mars

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 26, Bienville. 26 mars—4

BARRIQUES Permanentes—9 de grande dimension en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 6, Conti. 26m

PORC—150 barils mess à vendre en magasin par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 26m

MAIS—600 sacs à vendre en magasin par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 26 m

TABAC—6 boucauds, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 27 m

ARGENT de l'Ouest, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier. 26 m

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, Poydras. 26 mars

TRAITES SUR NEW-YORK, à 10 et 60 jours de vue à vendre par R. GRONING & Co. 26 mars

ALCOHOL—15 barils en débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 26 m

MAGASINAGE à des prix modérés au No. 4, Nouvelle-Levée par D. VAUCOURT. 26 mars

GENIEVRE—75 barils du pays, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune. 26 mars

CAFE—411 sacs café vert prime de la Havane, en débarquement du steamer Natchez, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune. 26 mars

RUM—30 barils et 20 pipes rum de la Nile Angleterre, à vendre pour clore une consignation par J. A. BARELLI & Co. 61, Commune. 26 mars

SUCRE ET MELASSE—250 boucts sucre et environ 3,000 gallons de melasse, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. rue Natchez. 26 mars

150 Caisses Amandes Cassées en débarquement et à vendre par HENRY TETE, 13, rue Conti. 26 m

LARD ET POIVRE—70 barriques jambons, plats côtés et épaules; 200 sacs poivre noir à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 26 m

EN DEBARQUEMENT—10 caisses coton sur bobines 1re qualité, 2 do cotonnade pour pantalons d'été, 1 balle id d'épreuve pour dito, à vendre par KENNEDY DUREL & Co, 92 Toulouse. 26 m

FERBLANTERIE—1 boucaud, 1 tierçon et 2 caisses formant un assortiment général à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40 Gravier. 26 m

MAQUEREAUX No. 2 en barils, demi et quarts de barils; 300 caisses morues sèches; morues en saumure; langues de morues, et 50 barillets beurre d l'Ouest; à vendre par D. VANCOURT, 4, Nouvelle Levée. 26 mars

FARINE de Mais—50 barils en magasin et à vendre pour clore une consignation par T. T. LAWRENCE, 23 et 29 Nile Levée. 26 m

LARD et Bœuf fumé—30 barriques jambons, plats-cotés et épaules; 2 barriques bœuf fumé, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, rue Gravier. 26 mars

COUTILS EN FIL de fantaisie—Quelques caisses d'un genre nouveau, récemment reçues et à vendre par WILLIAM PREHN, 36, rue de la Douane. 26 mars

TOILE DE HOLLANDE ECRUE 5/4 fine et grossière, à vendre par WILLIAM PREHN, 36, rue de la Douane. 26 mars

TOILE D'IRLANDE 4/4 en pièces et 1/2 pièces, à vendre par WILLIAM PREHN, 36, rue de la Douane. 26 mars

ARGENT de l'Illinois, à vendre par WIGGINS & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 26 m

TOILE DE L'INDE—30 balles toile de l'Inde, en débarquement du navire Kentucky et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 30, rue du Camp. 26 m

NOIX MUSCADES—12 barils première qualité, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 26 mars

OUVERTURE DU RESTAURANT DES BAINS DU LAC PONTCHARTRAIN,
Anciennes maison Giraudau en face l'Hôtel Washington.
LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il fera l'ouverture de son restaurant Dimanche prochain 29 du courant: il ose espérer par les choix des vins et des mets qui seront servis chez lui, mériter l'encouragement des personnes qui viendront le visiter. Il y a pour les familles quatre petits salons de société.
23 mars—6 AUGUSTE BRUANT.

MESSIEURS BINOCHE FRERES, viennent de recevoir de France, par le navire Eleonor, un grand assortiment de nouveautés qu'ils vendront à des prix très modérés:
Chales crêpons,
Chales, fichus, écharpes, cols en filet,
do. do. do. en faux filet,
Mousselines suisses blanches,
do. do. imprimées,
Jaconas, foulards, &c. &c.
16 mars—6

LE soussigné vient de recevoir par les navires [illegible] Bowditch, du Havre, et le Girard de Liverpool, un assortiment de marchandises de saison, savoir:
Levites et vestes de merinos noir et en couleur;
Merinos noir et en couleur, extra superfin;
Coutil anglais blanc et de couleur, extra superfin, [illegible] fil;
Chapeaux de soie noir de première qualité, à 64;
Gants de fil d'Ecosse, blanc et couleur;
Gravates de soie d'Ecosse, item dito;
Il tient continuellement un assortiment de drap de [illegible] et articles militaires, &c.
14 mars—10 LOUIS A. BARBARIN.

AVIS—Les contribuables du second district de la Paroisse d'Orléans, compris dans les limites des [illegible] d'Orléans, Esplanade, Levée, et jusqu'à [illegible] Claiborne, faubourg Tremé, sont prévenus [illegible] le [illegible] esclaves, pour l'année 1840 [illegible] rue Dumaine, No. [illegible]
[illegible] GRASS.

POUR LA HAVANE—Le navire à vapeur NATCHEZ, capitaine J. Swiler, partira positivement jeudi 31 courant, pour passage, s'adresser à bord ou à VAN WYCK & Co, 36 Camp.
Les passagers sont priés de se procurer des passeports du Consul-Espagnol. 26 mars

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer MAID OF ORLEANS, capt. Van Houten, partira dimanche prochain, 29 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à J. VAIRIN & Co, 27 mars 8, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et Portsmouth—Le steamer TARQUIN, capitaine Lewis Choate, partira pour les ports ci dessus dimanche prochain, 29 courant à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JUSTUS VAIRIN & Co, 26 rue Poydras. 27 m

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires—Le steamer PIKE, capitaine J. D. Edmond, partira samedi 28 courant, à 4 heures P. M. Pour passage seulement, s'adresser, à bord à l'extrémité de la rue Poydras ou à O. GORMAN & Co, 16 rue Poydras. 27 m—2

PACKET REGULIER POUR LITTLE-ROCK, Van Buren, Fort-Gibson et Fort-Smith.—Le steamer CHEROKEE, cap. Harris, partira pour les ports ci-dessus, le 29 à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue St.-Louis, ou à WM. S. BROWN, 26, Gravier. 27 m

POUR WILLIAMS LANDING et tous les ports intermédiaires—Le steamer VIENNE, capitaine S. Patterson, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira le 28 courant A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue du Canal ou à HADDEN & HALL, 32 Nelle Levée. 26 m

POUR NEW YORK—Passage seulement—Le paquebot OCONEE, capitaine Knight, partira demain soir positivement. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face de l'hôtel des monnaies, ou à STETSON & AVERY, 98, Gravier. 27 mars

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf SUSAN DREW, capitaine Babbidge, partira positivement le 1er avril. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la presse d'en bas ou à BLANCHARD EIMER & Co, 26 Bienville. 27 m

POUR BALTIMORE—Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans et Baltimore—Le brick A 1 ARCHITECT, capitaine Albert Gray, commencera à charger lundi prochain 30 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à O. BEDFORD & BECK, 27 mars 14, rue de la Douane.

POUR BOSTON—Le brick A 1 LIME ROCK, capitaine Amson Butler, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 14, Douane. 27 mars

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans, dans la seconde municipalité, ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 26 mars

POUR BOSTON—Ligne de Lombard & Co.—Le brick OSCEOLA, capitaine J. Toby, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à H. A. NORCROSS & Co, 60 Camp. 25 m

POUR NEW-YORK—*Ligne d'Orléans.*
Le paquebot OCONEE, capt. Knight, partira positivement vendredi, le 27. Pour fret de 30 balles de coton, ou passage s'adresser au capitaine, à bord, en face de l'hotel des monnaies, ou à STETSON & AVERY, 98, rue Gravier. 25m

POUR BOSTON—La goëlette ERIE, capitaine Webb, partira pour le port ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle ou à JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 25 m

POUR LA HAVANE.
La goëlette FRANCES AMY, capt. Ashley, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser au capitaine, à bord, ou à R. GRONING & Co. 25 mars.

POUR NEW-YORK.
Le brick COMET, capt. Paxton, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à J & W ZACHARIE, 89, rue de la Douane. 25m

POUR VERA-CRUZ—La goel. ESMERALDA, capitaine Vaudricourt, partira jeudi prochain 26 de ce mois. Elle peut encore recevoir un peu de fret, et des passagers qui seront commodément logés. S'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à B. LAUDUMIEY, rue St. Louis. 20 mars—6

☞Le navire à vapeur GREAT WESTERN, capitaine Hoskin, partira de New York, dans le courant de cette année, aux époques suivantes: 19 mars, 9 mai, 1er. juillet, 16 août, 10 octobre, et 8 décembre. Pour passage, s'adresser à RICHD. IRVIN, 98, Front st. New-York. 5 m—1m

Tirage Officiel de la Grande Loterie d'Etat, [Classe no. 25.]
37 66 58 59 41 25 36 6 61 11 32 17

GROS LOT DE $6,000.
☞BILLETS SEULEMENT $1 50.☞

GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE No. 16 pour 1840.
☞Autorisée par la Législature de l'Etat.☞
Devant être tirée Vendredi, 27 Mars 1840, à 7 heures p. m. à l'Hôtel de Ville, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.

90 Numéros—15 Sortants.

PROGRAMME:

1 Lot de	$6,000	$6,000
	2,000	2,000
	1,500	1,500
	1,500	1,500
	1,000	1,000
	1,000	1,000

[illegible] Lots montant à ... $126,917
Billets $1 50—Demi do. 75 cts—Quarts do 37 1/2 cts.
Paquets de 26 billets pour $45 00 garantis devoir tirer au moins $[illegible]
Paquets de 26 demi billets pour $22 50, garantis devoir tirer au moins $11 00.
Paquets de 26 quarts de billets pour $11 25, garantis devoir tirer au moins $5 62.
Pour paquets ou billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, ou à l'encoignure St-Louis et Chartres. 27 mars

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
46 71 48 19 64 35 26 47 73 1 54 47 45

TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hotel

Gros Lot	$4,000
Un Lot de	2,000
1 lot de	1,300
1 lot de	1,016

78 Numeros ballotés—13 sortants.

Billets entiers	$[illegible]
Moitiés	75
Quarts	37 1/2

☞Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
27 mars 35, rue du Canal

LOTERIE ROYALE DE LA HAVANE—TIRAGE EXTRAORDINAIRE.
A PARTIR d'aujourd'hui, les billets pour le tirage extraordinaire sont exposés en vente au No. 14, rue de l'Hopital, voici la description des chances:

1 Lot de		$100,000
1		30,000
1		10,000
1		10,000
4	5000	20,000
4	2000	8,000
12	1000	12,000
30	400	12,000
121	200	24,200
196		246,200
20	lots approximatifs	4,200
216	chances se montant à	$250,000

Ce tirage se fera le 28 mars courant.
Les possesseurs de billets gagnants sur le tirage ordinaire No. 290, peuvent se présenter à la même adresse pour en recevoir le montant.
Nile-Orleans, 20 mars 1840.
21 mars MANUEL R. DE LA CALLEJA.

REAL LOTERIA DE LA HABANA.
GRAN SORTEO EXTRAORDINARIO.
DESDE HOY se hallan de venta en la Calle de l'Hopital, No. 14, los billetes para el gran sorteo extraordinario; cuya distribucion de premios es como sigue:

1 de		$100,000
1		30,000
1		10,000
2	5000	10,000
4	2000	8,000
12	1000	12,000
54	400	21,600
121	200	24,200
196		235,800
20	aproximaciones	24,200
216	premios ascendentes á	$240,000

Cuyo sorteo se ha de celebrar el dia 28 del corriente mes de Marzo.
Se previene a los poseedores de los billetes premiados en el sorteo ordinario No. 290, pueden presentarse a cobrar sus respectivos premios en la misma casa.
New-Orleans, 20 de Marzo 1840.
21 mars MANUEL R. DE LA CALLEJA.

PROCLAMATION
DE A. B. ROMAN, GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'il résulte des témoignages qui ont été déposés et de la procédure qui a eu lieu devant le recorder de la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, que Charles Rayley est accusé du meurtre d'Amos St. Clair et que ledit Rayley s'est soustrait à la justice;—
En conséquence, j'ai cru devoir lancer la présente proclamation pour offrir une récompense de cinq cents piastres à quiconque arrêtera ledit Charles Rayley et le livrer au sherif de la paroisse de la Nelle. Orléans, pour qu'il soit poursuivi pour ledit délit, conformément à la loi.
Charles Rayley est agé d'environ trente cinq ans; sa taille est d'à peu près six pieds; il est très droit, et il a les formes bien proportionnées. La couleur de son teint est cuivrée, ses cheveux sont rouges.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt quatrième jour de mars de l'année de notre seigneur mil huit cent quarante et la soixante quatrième année de l'indépendance des Etats-Unis.
A. B. ROMAN.
25 mars LEVI PIERCE, Secrétaire d'Etat

PLANCHES de Cyprès et de Pin, pour plancheyer; 100,000 pieds de cyprès; 50,000 pieds de pin, planches embouvetées, bien sèches, à vendre à bas prix, en lots convenables, à vendre au moulin à scie de Wm Debuys, dans la 3ème municipalité.
Une partie de ces planches sont rabotées des deux côtés et conviennent pour portes, galeries, plafonds, &c.
10 mars—1m

LE soussigné vient de recevoir par le [illegible] Caroline [illegible] billards [illegible]
[illegible] LOUIS A. BARBARIN, 103 rue de Chartres

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du second district judiciaire dans et pour la paroisse St. Jacques—Veuve Alexandre Choppin vs Zénon Poucher—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour ci-dessus désignée, j'exposerai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, samedi, 25 mars prochain à dix heures du matin, les propriétés ci après mentionnées:

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse de St. Jacques, sur la côté droit du Mississipi, à environ dix-neuf lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant quinze arpents de face, sur quatre vingts de profondeur; bornée du côté d'en haut par les terres de Michel Mathérne, et en bas par les propriétés de M. François Caissonié, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en font partie.

2o. Vingt esclaves savoir: Jacques, âgé d'environ 55 ans; Alliet, de 45 ans, Abraham, de 35 ans, Big Tom, de 38 ans, Little Tom, de 38 ans; Harry, de 34 ans; Argus, de 10 ans; Charles, de 50 ans; George de 23 ans; Sam, de 38 ans; William, de 38 ans, James de 38 ans; Dick de 25 ans, Peggy, de 25 ans, Jim Pig, de 20 ans; Frederick de 25 ans: James Lafourche de 45 ans; José alias Mondésir de 40 ans; Jane, de [illegible] et Jenny de 45 ans.

3o. Onze Chevaux, vingt quatre bœufs, quatre vingts moutons et une grande quantité d'instrumens et d'objets nécessaires à une habitation et sucrerie.
Le tout sera vendu dans le procès ci-dessus pour satisfaire le montant de [illegible] au comptant [illegible] de crédit, en billets [illegible] adjudication, [illegible] conformément à la [illegible]
[illegible] St. Jacques [illegible] 1840.
[illegible] A. BOURGEOIS, sherif.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. LECARPENTIER.
Vente de syndic.
J. J. Haydel vs. ses créanciers.
IL sera vendu jeudi, 30 Avril 1840, à midi précis, à la Salle des Bains de l'hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 24 Mars 1840, et à la requête des syndics des créanciers de J. J. Haydel, les esclaves suivans:

NEGRES.

Petit-Gimme, 50 ans, africain; Paul, 48 ans; Congo Achille, 48 ans, charretier et laboureur; George, 48 ans, américain; Gros John, 45 ans, américain, charretier, laboureur; Morel, 30 ans, américain laboureur et charretier; Louis, 34 ans, américain, ingénieur, charretier et laboureur; Maille, 32 ans, américain, charretier et laboureur; Diastoné, 32 ans, américain, charretier et laboureur; André-Jackson, 36 américain, charretier, laboureur; André King, 36 ans, américain, nègre de champ, André Rolling, 32 ans, américain, charretier et laboureur; Moses, 32 ans, américain, charretier et laboureur; Patrice, 40 ans, américain, charretier et laboureur; Queto, 29 ans, créole, manchot, charretier et laboureur; Roffino, 24 ans, américain, charretier et laboureur, William, 32 ans, américain, charretier et laboureur; Sleeving, 36 ans, américain; Guinutus, 36 ans, américain, charretier et laboureur; Charles, 39 ans, américain, charretier et laboureur; Guéribrain, 36 ans, américain, charretier et laboureur; Maurice, 12 ans, créole, cocher; André, américain, 36 ans, forgeron; Denis, 4[illegible] ans, charretier, laboureur; Jacques, 65 ans, africain; Guether, 29 ans, américain, charretier et laboureur; Dick Nouveau, 26 ans, americain, charretier et laboureur; François, 65 ans, africain, attaqué d'une hernie; Plaisent, 40 ans, américain, attaqué d'une hernie; Gairic, 20 ans, américain, charretier et laboureur; Ned, 34 ans, américain, bon tonnelier; Grand Dick, 30 ans, américain, charretier et laboureur; Dick Gros, 30 ans, américain, bon charretier; Gueret, 30 ans, américain, charretier, laboureur, grosseur à la jambe; Guime-Euta, 30 ans, américain, charretier et laboureur; Rasumus, 34 ans, am. charretier et laboureur; Davis, 30 ans, américain, nègre de champ; Alexandre, 65 ans, africain, nègre de champ; Gaspard, 50 ans, africain, nègre de champ, attaqué des hémorroïdes; Charlot, 30 ans, créole, charretier et laboureur; Jacob, 70 ans, africain, attaqué d'une hernie; Paul, 50 ans, africain, distillateur; Azor, 11 ans, créole, domestique.

NEGRESSES.

Marianne, 56 ans, congo, négresse de champ; Suzanne, 51 ans, congo, négresse de champ; Hélène, 50 ans, américaine, négresse de champ; Victoire, 50 ans, congo, négresse de champ, attaquée des hémorroïdes et son enfant; Hilaire, âge de 10 ans; Céleste, 28 ans, couturière, créole, et son enfant Eve, âgé de 4 ans; Marguerite, 28 ans, créole, un peu domestique; Marie Jeanne, 18 ans, domestique, créole; Lucie, 18 ans, créole, domestique; Corine, 16 ans, créole, domestique; Fanchoonette, 14 ans, créole; Marguerite, 30 ans, américaine, bonne domestique, couturière, blanchisseuse et cuisinière; Peguy, 65 ans, africaine, négresse de champ; Anne, 38 ans, négresse de champ; Clef, 65 ans, américaine, attaquée de l'asthme; Clémence, 30 ans, créole, négresse de champ; Lady, 30 ans, américaine, negresse de champ, avec 5 enfans; Titus, nègre de 8 ans; Arthur, 6 ans; Lucie, 3 ans; Céleste et Célestine, jumelles de un an; Lisa, 28 ans, négresse de champ, avec un enfant de 4 ans; Sevy, 25 ans, idiote; Suzette, 16 ans, créole, domestique.

Conditions: Moitié en Mars 1841, et moitié en Mars 1842, payables en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront payables à la Nouvelle Orléans, et en cas de non paiement à l'échéance, porteront intérêt, à partir de la dite échéance, à raison de dix pour cent l'an. Cette dernière clause ne pourra être interprêtée de manière à retarder le paiement d'aucun billet.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant F. Grima, not. pub.
26 mars—4, 27 m 13, 20 et 30 av.

Pour compte des acquéreurs.
PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu, Samedi matin, 28 mars, à 10 heures, au No. 58 de la rue de la Commune, la porte à côté de City Hôtel, un assortiment général d'articles de Sellerie, Malles, &c.—Ainsi qu'une quantité d'habillements de nègres, de chemises, de brodequins &c. ensemble avec un assortiment général de quincaillerie et coutellerie.
Le tout sera vendu sans réserve; cette vente était faite pour le compte et risques des premiers adjudicataires. Conditions comptant. 25 mars—

PAR A. D. DORIOCOURT
MARDI 31 mars 1840, à 4 heures de l'après midi, rue Moreau entre St. Ferdinand et du Port, il sera vendu par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, les effets mobiliers dépendant de la succession de M. Fouché Cougot, décédé. Conditions comptant. 20 mars—2

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Vente de syndic.
Faillite de François Verrier.
IL sera vendu le jeudi, 23 Avril 1840, à la Bourse de la Cité, (Salle des Bains) rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 2 mars 1840, et à la requête de Geo. Bergerot, syndic des créanciers de François Verrier.

1o. Un Lot de Terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 331, faubourg Tremé, à la Nouvelle-Orléans, mesurant trente [illegible] face à la dite rue des Remparts, cent vingt pieds [illegible] sur la ligne de gauche, et cent vingt pieds [illegible] idem sur la ligne de droite, et quarante six [illegible] pouces dans le fond sur la ligne qui sépare le dit terrain de celui ne trente neuf, conformément au plan fait par Tanesse, voyer de la ville, le treize juin mil huit cent dix, et annexé au régistre de la même année chez Michel de Armas, notaire, au folio 464; ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances qui s'y trouvent sur le dit terrain.
Ce lot sera vendu sujet aux conditions imposées par la ville, et à une rente annuelle et perpetuelle en faveur du trésor de la ville, de la somme de cinquante-et-une piastres et seize cents, payable chaque trimestre.

2o. Un Lot de Terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 333, faubourg Tremé, à la Nouvelle-Orléans, mesurant au pied américain, vingt trois pieds de face à la rue des Remparts, sur quatre vingt dix pieds et deux pouces de profondeur du côté gauche, quatre vingt quinze pieds, sept pouces de l'autre côté et vingt pieds quatre pouces de large dans le fond. Lequel lot est désigné par le no. un, sur un plan dressé par C. Crozat, ingénieur, en date du 15 avril 1836 et annexé à un acte du 24 mai 1836, en l'étude de Theodore Seghers, notaire, pour recours; ensemble les bâtisses, circonstances et dépendances qui se trouvent sur le dit terrain.

3o. Huit terrains contigus situés au faubourg Washington, dans l'îlet formé par les rues Casacalvo, Grandshommes, Pologne et Lesseps, suivant un plan de Mr. Vergnes, architecte, daté du 29 mars 1837.

Lot no. 1, formant encoignure et mesurant vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2/3 de face, sur la rue Casacalvo et une profondeur de cent cinq pieds, et face à la rue Pologne.

Lot no. 2, mesure vingt sept pieds, cinq pouces et 3 lignes face à la rue Pologne, sur cent soixante deux pieds, dix pouces et 3 lignes de profondeur.

Lot no. 3, joignant le no. 2, même mesure et dimensions.

Lots nos. 4, 5, 6, 7 et 8, chacun de même mesure et dimension, et mesurant face à la rue Casacalvo vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2/3 chaque, sur une profondeur en lignes parallèles de cent cinq pieds et vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2-3 dans le fond; ensemble toutes les circonstances et dépendances des dits terrains.

4o. Le tiers indivis de titres à dix portions de terre situées au Texas, contenant chacune 3615 acres anglais, en tout 36,150 acres, sans garantie de titres quelconque.

Conditions de la vente—Les frais de vente comptant, et sur le lot no. 333, la somme de onze cent une piastre et vingt cinq cents dû le 2 mai 1840, et intérêts comptant, et le solde à douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, et pour les autres propriétés à douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.

Le syndic se réserve la faculté de refuser les billets qui ne seraient pas à sa satisfaction sans être tenu d'en déduire les motifs; les dits billets porteront intérêt à dix pour cent l'an s'ils ne sont pas payés à l'échéance sans que cette condition puisse être interprétée de manière à retarder le paiement des dits billets. Les actes devront être passés devant Jules Mossy, notaire, dans les 10 jours qui suivront la vente, et à défaut les propriétés seront remises en vente à la folle enchère de ceux qui n'auront pas rempli les conditions de la vente. 27 mars—6,1ps

SUCCESSION DE FEU WILLIAM NOTT—Vente par le Register des Testaments—Lundi, 30 mars 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Chambre des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité fesant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession, les biens-fonds ci-après décrits, savoir:
[illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

☞On trouvera sur la quatrième page de cette feuille un grand nombre d'avis d'encan et judiciaires.

PAR L. A. GARIDEL.
SAMEDI, 28 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse, No. [illegible], pour compte de qui il appartiendra,
Une quantité de marchandises sèches, avariées dans l'incendie du [illegible] courant, dans le magasin de MM. Toto & Barnéss. 27 mars

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 27 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Toulouse et Bourbon,
Un lot de Meubles de ménage. 27 mars

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 27 mars, à 10 heures a. m. à l'extrémité de la rue du Canal.
Un assortiment général de groceries consistant en raisins, beurre, papier à enveloppe, vins, liqueurs, poissons, bœuf, &c. etc etc.
Les négocians ayant des marchandises à mettre en vente sont priés de les envoyer avant 9 heures [illegible]. 27 m

PAR R. B. SYKES.
Vente de toile d'emballage d'Ecosse.
IL sera vendu samedi, 28 du courant, à midi, un lieu de son magasin d'encan, en face à l'Arcade de Banks,
19 balles de toile d'emballage d'Ecosse, de 42 pouces de large.
Conditions à la vente. 27 m

PAR J. A. BEARD.
Pour compte de qui il appartiendra.
IL sera vendu samedi soir, 28 courant, à 4 1/2 heures, rue Poydras no. 22.
80 barils ciment Romain,
10 do peperment,
2 do moutarde anglaise,
10 1/4 de barriques vin de Malaga,
10 barils pain de pilote,
Vendus pour payer le fret et les frais. 26 m

PAR J. A. BEARD.
VENDREDI, 27 mars 1840, à 4 heures p. m. sur les lieux le café bien connu sous le nom de *Café d'Albion*, à l'encoignure des rues Ursulines et Levée, avec toutes liqueurs et boiseries du café. Le bail à près de [illegible] à courir.
Conditions à la vente. 26 m

PAR R. B. SYKES.
Robert Sandeman contre ses créanciers.
IL sera vendu lundi, 30 du courant, à 10 heures, au magasin ci devant occupé par le dit insolvable, rue de la [illegible], près celle de la Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district [illegible] de la Louisiane, et sous la direction du syndic de Robert Sandeman, le reste d'un fond de comestibles.
Conditions—comptant. 27 m

PAR J. A. BEARD.
Propriétés de valeur.
IL sera vendu à l'encan le lundi, 6 avril prochain, à [illegible] à l'Arcade de Banks des lots de terre de valeur, à [illegible], situés à quelques minutes du centre des affaires [illegible] location des maisons est très avantageuse, la terre est [illegible] et fait sain, savoir:
Le lot de terre borné par les rues Hercules, Bryade, Clio et Erato, se composant de 24 lots de terre, mesurant chacun 29 pieds de face sur 112 pieds 6 pouces de profondeur, pour les personnes voulant bâtir, ses propriétés ci-dessus leur offrent les plus grandes chances de location—Les conditions du paiement seront très libérales.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à un et deux ans de crédit sans intérêt, en billets endossés, avec hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement. Tous les billets non payés à leur échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, laissant à l'option du porteur à en prolonger le terme.
L'acte de vente pardevant J. S. Markes not. public, aux frais de l'acquéreur.
Possession des lots sera donnée au 1er juin. Le plan peut être vu à l'Arcade. 27 m

PAR V. DEJCUX.
Succession Honoré Faure.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves—Il sera vendu, le lundi, 6 avril prochain, à 4 heures de l'après-midi, encoignure des rues Bons-Enfants et Ste.-Claude, les effets mobiliers du défunt, consistant en armoire, chaises, lits &c.
Conditions—Comptant. 27 m

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, à midi, le 15 courant, à 4 heures 1/2 P. M. en face de la Halle aux Viandes d'en bas:
102 BARILS GOUDRON.
En débarquement du brick Ajax.
Conditions—Comptant. 27 m

PAR L. A. GARIDEL.
Vente par Colis.
Pour clôre un compte et positivement sans réserve.
VENDREDI, 27 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse no. 36,
Un grand assortiment de marchandises sèches anglaises, consistant en partie de jaconats imprimés, ginghams, plaids, Bretagnes, bas de fil et de coton, mousselines à rideaux, mouchoirs imprimés, nankins, toile grise, mousseline suisse, toile d'Irlande par pièces et demi pièces, œuvres et damassées, toile à draps, serviettes.
Conditions à la vente. 26 m

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, vendredi, 27 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, aux magasins du *Free-Port*, entre les rues St. Ferdinand et Port, près de la presse à coton de la [illegible]
900 caisses harengs nos. 1 et 2, venant d'être débarquées.
La vente sera positive. 26 mars—2

PAR VINCENT VIGNIÉ & DE FERIET.
IL sera vendu vendredi prochain, 27 courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, des toiles d'Irlande, jaconats, serviettes et nappes damassées, mousselines suisses, coton crosé blanc, ginghams, mouchoirs, bas, bretelles, aiguilles, &c.
Aussi, 30 balles coton 4/4.
Conditions, à la vente. 26 mars

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi, 28 du courant, à la Salle des Bains rue St.-Louis, le mulatre SAM, âgé d'environ 21 ans, matelassier de son état, pleinement garanti des vices et maladies prescrits par la loi. Conditions à la vente. 26 m

Vente de syndic.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu jeudi, 9 avril, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, les meubles, boiseries de la faillite de George Armstrong, les meubles, boiseries, consistant en [illegible], tables, [illegible], tapis de lits, tapis, sophas, miroirs, meubles, lits, linge de lit, et de table, couteaux, cuillers, fourchettes, pinces à sucre et huiliers, &c. &c. en argent; ainsi que les ustensiles de cuisine, boiseries de la buvette, et une quantité d'objets trop longs à détailler, et convenable pour toute personne tenant [illegible]
Conditions—Pour les meubles, &c. comptant, pour le reste à la vente. 26 mars

PAR L. A. GARIDEL.
Samedi 28 Mars 1840, à la Salle des [illegible] St. Louis, 10 Lots de Terre situés [illegible] du fleuve, dans l'îlet No. 13 de l'ancienne habitation Mossy, vis-à-vis le ferry [illegible] 2le Municipalité suivant le plan exposé [illegible]
Conditions: 1-5 comptant, la balance à 6, 12, [illegible] 24 mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec intérêt de 10 pour cent, en cas de retard.
Actes de vente pardevant P. Laroste, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 mars

PAR L. A. GARIDEL.
SAMEDI, 28 du courant, il sera vendu à midi, à la salle des Bains de la Bourse St. Louis:
ANARCHY alias ANNA, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et couturière, domestique, bon sujet, avec ses deux enfants, Dicey âgée de 4 ans, et un garçon âgé de 4 mois; garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
26 mars—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu jeudi le 2 avril, à la Salle des Bains de la Bourse, rue St. Louis, à midi.
Un lot de terre faisant encoignure des rues Ste. Anne et Bourgogne mesurant sur la première rue, 32 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, le tout mesure française et les édifices. La propriété garantie de dettes et hypothèques.
Conditions de la vente—Un quart comptant, un quart à six mois et la balance à un an garantie par endossement à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. V. Foulon notaire. 25 m

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Marchandises Sèches.
VENDREDI 27 courant, à 10 heures A. M. il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 107,
Un envoi de marchandises sèches, se composant de cotonnades à carreaux, à raies, ginghams, mouchoirs, et une quantité d'autres articles, récemment reçus par le Huntsville, de New-York. Conditions, comptant. Vente positive. 25 mars

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu, Samedi, 4 avril 1840, à 11 heures précises du matin, à leur bureau Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 février 1840, et sous la direction du syndic des créanciers de Félix Formento:
Une garniture de cheminée se composant d'une pendule et d'une paire de vases.
Une Commode à-dessus en marbre.
Une Armoire,
Un service en porcelaine,
Un lot de Verrerie,
2 Fauteuils,
1 Vache et son [illegible]
Le tout abandonné par le dit Félix Formento à ses créanciers.
Conditions comptant. 25 mars—4t,en 16

Vente de Syndic.
Vêtemens confectionnés, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, lundi 30 mars à 10 heures A. M. dans le magasin, rue Nile Levée, no. 14, d'ordre des syndics provisoires de John Murphy et pour le bénéfice de ses créanciers.
Le fonds de magasin dudit insolvable, consistant en un beau choix de vêtemens confectionnés, bottes, souliers, chapeaux &c. ensemble les étagères et comptoirs du magasin.
Conditions: à la vente. 27 mars

VENTE A L'ENCAN et en bloc d'une HABITATION, en la paroisse St. Jacques, établie en sucrerie, avec animaux, ustensiles aratoires et autres dépendances, quarante quatre esclaves des deux sexes, dix enfants et trois cent quinze actions de la Banque des Citoyens.
A la requête de M. Sylvain Peyroux, de la Nile-Orléans, syndic des créanciers de Michel Bergeron, de la paroisse St. Jacques, débiteur insolvable, et en vertu et en exécution des délibérations et résolutions des [illegible] des créanciers de dit [illegible]
[illegible]
1o. UNE HABITATION établie en sucrerie, [illegible] St. Jacques [illegible]
[illegible]
2o. [illegible] ESCLAVES des deux sexes [illegible]
[illegible]
[illegible] & CO.